

Un débat sur les statistiques de la pauvreté

A la suite d'un texte intitulé "Cohésion sociale : des politiques à l'aveuglette", paru dans *Le Monde* du 2 juillet 2004, Messieurs Jean-Michel Charpin (directeur général de l'Insee) et Bertrand Fragonard (Président de l'Observatoire national de la Pauvreté et de l'Exclusion sociale) ont répondu, le 22 juillet, par un article intitulé "Qui est pauvre en France ?".

Nous publions ici une réponse à cet article, rédigée le 25 juillet, ainsi que deux contributions au débat : un article de Thomas Coutrot (économiste, RAI) intitulé « Pauvres statistiques » et un article de Nasser Mansouri-Guilani (directeur du Centre confédéral d'Etudes économiques de la CGT) et Denis Durand (représentant de la CGT au bureau du Conseil national de l'Information statistique – CNIS) intitulé « Mieux sonder la pauvreté ».

Inégalités et pauvreté : la politique de l'autruche

Par Pierre Concialdi, Jean Gadrey, Catherine Lévy et Michel Maric

Depuis trente ans, l'apparition de nouvelles formes de précarité et d'exclusion pose à la fois la question d'une meilleure compréhension théorique et d'une meilleure analyse statistique de ces phénomènes. Les progrès réalisés par la recherche en sciences sociales sont réels et la collecte de l'information statistique a elle aussi progressé. La mesure quantitative de la pauvreté (combien sont les pauvres et qui sont-ils ?), qui joue un rôle important dans le débat public, demeure néanmoins un enjeu de controverses.

C'est sur ce sujet que Jean-Michel Charpin, directeur général de l'INSEE et Bertrand Fragonard, président de l'Observatoire national de la Pauvreté et de l'Exclusion sociale (ONPES), ont récemment pris leur plume pour répondre à notre critique selon laquelle le système statistique public sur les inégalités et la pauvreté n'est " *pas à la hauteur*¹ ". Dans notre propos, nous faisons un double constat².

Premièrement, pour mesurer la pauvreté monétaire l'INSEE retient un seuil de pauvreté qui correspond à 50% du revenu médian (le revenu médian est le revenu au-dessous et au-dessus duquel on trouve la moitié de la population). Or la mesure de ce revenu médian (et donc du seuil de pauvreté) est fortement minorée dans les statistiques de l'INSEE car elle ne prend pratiquement pas en compte les revenus du patrimoine. Quelques chiffres permettent de prendre la mesure de ce biais. Entre 1988 et 2003, les revenus de la propriété ont été multipliés par trois (+200%), en

¹ Jean-Michel Charpin et Bertrand Fragonard, « Qui est pauvre en France ? », *Le Monde*, 22 juillet 2004. [Cet article est reproduit ci-après]

² Pierre Concialdi, Jean Gadrey, Catherine Lévy, Michel Maric, « Cohésion sociale : des politiques à l'aveuglette », *Le Monde*, 2 juillet 2004. [Cet article est reproduit ci-après]

pouvoir d'achat, tandis que la masse totale des revenus perçus par les ménages a augmenté de 35%. Ces revenus du patrimoine représentent aujourd'hui l'équivalent de 30% des prestations sociales monétaires, soit en moyenne plus de 3500 € par an et par ménage. Une paille, pour le dire simplement. Quand on sait que cette moyenne recouvre d'énormes disparités, on peut difficilement penser que l'omission de ces revenus n'a pas d'effet sur la mesure des inégalités et de la pauvreté.

Ce n'est pas le point de vue de Jean-Michel Charpin et Bertrand Fragonard. Selon eux, " *La prise en compte des revenus du patrimoine ne modifierait pas sensiblement le diagnostic sur le niveau et l'évolution de la pauvreté monétaire* ". Pourtant, dans de précédentes études bien connues des spécialistes, l'INSEE a publié des estimations de la pauvreté en corrigeant – ou non – la mesure du revenu pour tenir compte de la quasi-absence des revenus de la propriété dans les déclarations fiscales. Selon les statistiques non corrigées, qui sont celles que met en avant l'Insee dans ses publications " grand public ", le seuil de pauvreté était de 3500 FF (530€) par mois en 1996 et il y avait cette même année 4,5 millions de personnes pauvres en France. Mais, après correction et intégration des revenus de la propriété, le seuil de pauvreté s'élevait à 4200 FF (soit 640€) et on dénombrait *un million de pauvres en plus* (5,5 millions, soit un écart de 20%)³. La même correction fait passer le pourcentage de travailleurs pauvres de 7% à 9% (soit un écart de 25%)⁴. S'il n'y a pas là une modification « sensible » du diagnostic, c'est sans doute que nous n'avons pas la même " sensibilité " que MM. Charpin et Fragonard....

Par ailleurs, nous soulignons le caractère insatisfaisant pour l'analyse de la pauvreté contemporaine de l'approche unidimensionnelle, exclusivement monétaire, que privilégie l'INSEE dans la plupart de ses études. Nul ne songe à nier l'importance du manque d'argent dans une société où la plupart des nécessités de la vie quotidienne s'achètent. Néanmoins, la pauvreté est un phénomène multidimensionnel qui ne se réduit pas à un manque de revenus et devrait prendre en compte l'accès à un certain nombre de droits fondamentaux : logement, santé, éducation, etc. MM. Charpin et Fragonard nous répondent que... nous avons raison puisque c'est le point de vue défendu dans le rapport de l'ONPES. Ils ajoutent même, avec un brin d'ironie, que nous sommes trop avertis pour méconnaître les avancées produites par le système statistique public dans ce domaine, avancées qui prouvent selon eux l'absence de toute " intention maligne " de leur part de minimiser l'ampleur de la pauvreté.

Mais c'est précisément là que le bât blesse. Nous ne méconnaissions pas les avancées réalisées pour prendre en compte les dimensions quantitatives et qualitatives de la pauvreté. Et nous n'avons jamais écrit que les insuffisances de la statistique publique s'expliquaient par des " intentions malignes " des statisticiens. Cependant, MM. Charpin et Fragonard sont trop avertis de la logique médiatique pour méconnaître la force symbolique du chiffre dans les débats publics. Quand l'indicateur synthétique central livré à l'opinion publique est un taux de pauvreté aussi grossièrement sous-estimé, comment ne pas y voir en effet une " intention maligne " ? Pourquoi " communiquer " à titre principal sur cet indicateur dont MM. Charpin et Fragonard admettent le caractère réducteur ? L'institut statistique du Canada a publié un indicateur de santé sociale dont le Réseau d'alerte sur les inégalités s'est inspiré pour construire son baromètre des inégalités et de la pauvreté (BIP40), baromètre qui délivre un constat bien différent de celui de l'INSEE. Si le système statistique public français a tant progressé, pourquoi ce qui est possible au Canada ne le serait-il pas en France ?

Il ne s'agit pas de faire un procès aux responsables du système statistique public, et encore moins aux statisticiens qui depuis des années dépensent des trésors d'énergie et d'imagination pour " monter " des enquêtes complexes auprès de populations précaires peu accessibles. Nous constatons simplement que depuis une vingtaine d'années, les décideurs politiques de tous bords ne sont guère demandeurs d'une vision globale des inégalités de revenu. La carence du système statistique public reflète le manque d'appétence de nos élites pour des indicateurs qui montreraient l'incapacité de ces élites à maintenir la cohésion sociale dans notre pays.

Pierre Concialdi, Jean Gadrey, Catherine Lévy, Michel Maric
25 juillet 2004

³ INSEE, *Revenus et patrimoine des ménages*, édition 2000-2001, Collection Synthèses, n°47.

⁴ Christine Lagarenne et Nadine Legendre, " Les travailleurs pauvres en France : facteurs individuels et familiaux ", *Economie et statistique*, n° 335, 2000-5.

Cohésion sociale : des politiques à l'aveuglette

Par Pierre Concialdi, Jean Gadrey, Catherine Lévy et Michel Maric

Cet article est paru dans Le Monde du 2 juillet 2004

Jean-Louis Borloo veut une politique ambitieuse en matière de cohésion sociale : louable intention ! Mais, pour évaluer les effets de l'action publique il faut disposer d'outils fiables, ce qui est encore loin d'être le cas aujourd'hui. Car l'ampleur de la fracture sociale est grossièrement minimisée par les statistiques officielles de la pauvreté. Ainsi de 1984 à 2000, selon l'Insee, le taux de pauvreté relative serait passé de 7,1% à 6,5% (Insee Première n°942, décembre 2003). L'Observatoire national de la pauvreté reprend ces chiffres dans son récent rapport. Comment baser une politique sur des indicateurs aussi biaisés, qui ne reflètent en rien l'évolution des inégalités au sein de notre société ?

La Comptabilité nationale élaborée par le même Insee indique pourtant clairement que les revenus de la propriété ont augmenté (de moins de 8% du PIB en 1978 à près de 14% en 2002). Le nombre de grandes fortunes a également explosé, comme l'attestent les statistiques de la Direction générale des impôts sur les contribuables à l'Impôt de Solidarité sur la Fortune. La baisse de l'impôt sur le revenu au cours des dix dernières années n'a certainement pas contribué à une réduction des inégalités, s'agissant du seul impôt progressif. Quant au nombre de salariés peu rémunérés, de chômeurs, de précaires, de sans-domicile, il n'a évidemment pas diminué au cours des deux dernières décennies. Restaurants du cœur, Secours catholiques ou Samu social sont chaque année plus débordés.

D'où vient ce décalage étonnant entre les chiffres officiels et les réalités sociales ? L'Insee ne semble pas se poser la question. Mais une première réponse, elle aussi étonnante, apparaît en creux dans les encadrés méthodologiques : les chiffres officiels ne prennent pas en compte les revenus du patrimoine. En 2003 l'Insee précise que les inégalités sont évaluées à partir du « revenu déclaré au fisc », lequel comprend « les revenus du patrimoine soumis à l'impôt sur le revenu hors prélèvement libératoire ». En 2001 la formulation était encore plus floue : « certains revenus du patrimoine inscrits sur le formulaire » fiscal .

Or, selon l'Insee lui-même, les données fiscales ne permettent d'appréhender qu'un peu plus du cinquième des revenus du patrimoine. Le prélèvement libératoire à la source, non seulement permet à une très large partie de ces revenus d'échapper à la progressivité de l'impôt, mais les écarte aussi de la connaissance statistique. Sans compter l'évasion fiscale, particulièrement développée pour cette catégorie de revenus méconnue, qui est pourtant à la fois la plus inégalement répartie entre les catégories de ménages, et celle qui a le plus augmenté au cours des deux décennies écoulées. Entre 1988 et 2002, le pouvoir d'achat des revenus monétaires de la propriété a plus que triplé (+202%). Fort peu de salariés ont connu une telle progression de leur pouvoir d'achat...

Cette omission explique sans aucun doute une partie du paradoxe. Sans compter le fait que l'Insee ne peut prendre en compte dans ses enquêtes les personnes en situation de grande précarité, et écarte en outre de son champ d'observation les ménages d'étudiants, soit plus de 10% des ménages pauvres. En négligeant les « faux pauvres » (les étudiants) et en ignorant les vrais riches (ceux qui perçoivent des revenus du patrimoine), l'Insee minimise grossièrement l'ampleur mais aussi l'évolution de la pauvreté. Si l'on tenait compte des éléments précédents, le taux de pauvreté serait plus proche de 10% que du chiffre de 6% avancé par l'INSEE.

Même si elle était réalisée de façon techniquement irréprochable, l'approche purement monétaire de la pauvreté ne constituerait d'ailleurs pas un outil suffisant pour éclairer le débat social sur les inégalités. L'ampleur de la pauvreté et des inégalités doit aussi être évaluée au regard de l'accès réel à un certain nombre de droits fondamentaux, dans le domaine de la santé, du logement, de l'éducation ou de la participation à la vie politique et sociale. D'où la nécessité, pour évaluer toute

politique de cohésion sociale, de mettre en place une batterie d'indicateurs aptes à saisir l'ensemble des dimensions pertinentes, monétaires ou non.

Devant la passivité du service statistique public, le Réseau d'Alerte sur les Inégalités (RAI) a mis en place le Baromètre des Inégalités et de la Pauvreté, ou Bip 40. Il vient de publier la série de 1980 à 2002 (voir www.bip40.org). Cet indicateur synthétise plus de 40 séries statistiques couvrant les principaux domaines : emploi, précarité, revenus, santé, justice, logement... Sa construction s'inspire d'indicateurs analogues élaborés aux Etats-Unis et au Canada. L'ambition n'est pas de proposer un « vrai » chiffre de la pauvreté, ce qui serait parfaitement illusoire, mais de nourrir le débat public en proposant à la fois une batterie diversifiée d'indicateurs partiels et un indicateur synthétique.

En contradiction avec la baisse de la pauvreté que constate l'Insee, l'évolution du Bip 40 témoigne d'une dégradation continue des principaux domaines sur lesquels repose la cohésion sociale dans notre pays depuis le début des années 80, avec une pause en 1989-92. La situation s'était enfin améliorée en 2000 et 2001 grâce à la reprise de l'emploi et à certaines politiques gouvernementales, comme la mise en place de la Couverture Maladie Universelle ou la réforme de la justice. Malheureusement le Bip 40 repart à la hausse dès le début 2002, et le chiffre de 2003, pas encore disponible, ne sera sûrement pas bon.

Cette initiative associative se heurte à de nombreuses difficultés, dues notamment à de faibles moyens et à l'absence de statistiques régulières sur des domaines importants. Elle repose aussi sur des choix méthodologiques qui doivent faire l'objet de débats. C'est pourquoi tous ces éléments sont accessibles sur un site Web. En matière de cohésion sociale, de pauvreté et d'inégalités, comme dans bien d'autres domaines, la transparence est une condition nécessaire de l'évaluation de l'efficacité des politiques mises en oeuvre. Cette transparence est aussi la condition du débat démocratique. Mais notre système statistique public n'est pas à la hauteur de cette ambition : il serait temps de s'en apercevoir, M. Borloo.

Pierre Concialdi, Jean Gadrey, Catherine Lévy, Michel Maric

2 juillet 2004

Qui est pauvre en France ?

Par Jean-Michel Charpin et Bertrand Fragonard

Cet article est paru dans Le Monde du 22 juillet 2004

La capacité de la statistique publique à rendre compte de l'évolution des inégalités et de la pauvreté a été mise en cause par Mme Lévy et MM. Concialdi, Gadrey et Maric dans un point de vue intitulé « Cohésion sociale : des politiques à l'aveuglette » et publié dans *Le Monde* du 2 juillet.

Selon les auteurs, le système d'information statistique sur les inégalités ne serait pas "à la hauteur".

A les en croire, non seulement l'Insee - et avec lui l'ensemble des institutions chargées de l'observation des questions sociales - serait enfermé dans une vision réductrice de la pauvreté et des inégalités, ramenées à leur seule dimension monétaire, mais ces indicateurs seraient en outre biaisés parce qu'ils excluent certaines catégories de personnes et certaines catégories de revenus.

Les auteurs voient là l'intention maligne de minimiser les chiffres officiels de la pauvreté.

La pauvreté est multidimensionnelle. Des efforts considérables ont été réalisés à l'instigation des pouvoirs publics par l'Insee, les services statistiques des ministères sociaux, mais aussi le CERC, le CEREC, l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) et l'ensemble de la communauté scientifique pour développer le système d'observation statistique et les travaux sur les revenus, la pauvreté et l'exclusion en France.

Ces dernières années ont ainsi vu de grands progrès de l'appareil statistique en ce domaine : une amélioration des sources existantes avec l'annualisation depuis 1996 et l'enrichissement des enquêtes de l'Insee sur les revenus ; la création d'enquêtes nouvelles comme le panel de bénéficiaires de minimas sociaux ou l'enquête nationale auprès des personnes sans domicile menée en 2001, qui n'a pas d'équivalent à ce jour au monde ; la conduite d'enquêtes longitudinales, avec le panel communautaire des ménages, qui est encore aujourd'hui une source de référence pour les études comparatives européennes. Les travaux du Conseil national de l'information statistique (CNIS) témoignent de ce développement.

Les extensions du système d'information ont permis une meilleure appréhension de la pauvreté monétaire, mais aussi des différentes dimensions de la pauvreté et des inégalités, au travers de nombreuses études de l'administration et de chercheurs : le surendettement des ménages les plus modestes, leurs conditions de logement et les dépenses correspondantes, les privations et les difficultés qu'ils subissent dans la vie quotidienne, les relations au marché du travail des personnes sans domicile, pour n'en citer que quelques-unes parmi les plus récentes.

L'indicateur de taux de pauvreté monétaire incriminé par les auteurs du point de vue n'est qu'un indicateur parmi l'ensemble de ceux qui sont publiés, notamment dans les trois rapports de l'ONPES, mais aussi dans les travaux du CERC (le plus récent porte sur les enfants pauvres) et dans les publications de l'Insee.

Ces travaux ont contribué à éclairer le débat social en France depuis plusieurs années déjà et la connaissance en matière de pauvreté a très nettement progressé au-delà de la mesure de la pauvreté monétaire.

L'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, qui rassemble des acteurs de terrain engagés dans la lutte quotidienne contre l'exclusion, des chercheurs de diverses disciplines et des statisticiens, a joué un rôle tout particulier dans ces progrès. Il a constamment aiguillonné le système statistique public en le poussant à élargir le champ de ses investigations.

Il est étonnant que des chercheurs en principe avertis puissent l'ignorer, surtout quand ils préconisent d'évaluer la pauvreté au regard de l'accès aux droits fondamentaux (santé, logement, éducation,...) : ils reprennent ainsi à leur compte la problématique du dernier rapport de l'ONPES, dans lequel des travaux novateurs abordent par des études quantitatives et qualitatives ces questions, en complément à l'étude de la pauvreté monétaire.

La pauvreté monétaire est-elle sous-évaluée ? Parmi les différents aspects de la pauvreté, la pauvreté monétaire se prête le plus facilement à une mesure objective et régulière puisque des données sur les revenus individuels sont disponibles annuellement : elle est usuellement mesurée par la proportion de personnes en deçà d'un certain seuil de revenus.

Ce taux de pauvreté monétaire fait notamment partie des indicateurs de Laeken utilisés au sein de l'Union européenne. Selon Mme Lévy et MM. Concialdi, Gadrey et Maric, le taux de pauvreté monétaire calculé par l'Insee "minimiserait grossièrement l'ampleur mais aussi l'évolution de la pauvreté".

Pour preuve de leur affirmation, les auteurs citent deux catégories de population exclues de l'analyse : les personnes en grande précarité et les étudiants, ce qui aboutirait, selon eux, à minimiser la pauvreté.

Les personnes en grande précarité étaient environ 100 000 en 2001, selon la seule enquête quantitative disponible ; les personnes pauvres vivant en "ménages ordinaires" au sens de l'Insee étaient 3 millions la même année.

Quant aux étudiants exclus des calculs, ce sont ceux qui habitent un logement indépendant et dont on ne peut mesurer de manière fiable les revenus, en l'absence d'information sur les transferts - non négligeables - en provenance de leurs familles.

L'Insee ne les prend pas en compte dans ses statistiques de référence sur la pauvreté, conformément aux recommandations internationales en la matière, fruit d'un large consensus entre experts. Il a cependant publié de nombreux travaux sur cette population spécifique.

Mais la critique principale porte sur la source fiscale utilisée par l'Insee, qui conduit à ne prendre en compte que la partie imposable des revenus du patrimoine. Cette omission est bien sûr de nature à minorer les revenus de certains ménages et à modifier la lecture des inégalités.

Toutefois, s'agissant de la pauvreté, rien ne permet d'affirmer que la prise en compte de l'ensemble des revenus du patrimoine modifierait l'estimation de la proportion de personnes

pauvres : en effet, le patrimoine est très fortement concentré dans le haut de la distribution des revenus.

La définition du seuil de pauvreté en termes relatifs - fondée sur la demi-médiane des revenus et non sur leur moyenne - est justement peu sensible à l'estimation des hauts revenus et des revenus du patrimoine.

La prise en compte des revenus du patrimoine ne modifierait donc pas sensiblement le diagnostic sur le niveau et l'évolution de la pauvreté monétaire. L'exploitation des données de la dernière enquête sur les patrimoines de l'Insee, qui a eu lieu fin 2003, permettra d'ici un an d'éclairer ce point.

Le dispositif statistique public sur les inégalités et la pauvreté est perfectible : les statisticiens s'y emploient avec modestie et ténacité. Mais il a déjà beaucoup progressé, comme en témoignent les demandes d'actions de coopération adressées à la France par de nombreux pays, afin d'y mettre en place un système d'indicateurs de pauvreté monétaire et non monétaire.

Jean-Michel Charpin, Bertrand Fragonard

22 juillet 2004

Pauvres statistiques

Par Thomas Coutrot

Cet article est paru dans Politis du 29 juillet 2004

En France, les statistiques officielles sont régulièrement l'enjeu de controverses. Après l'indice des prix ou la statistique du chômage, c'est maintenant la statistique officielle de la pauvreté qui est mise sur la sellette, à l'initiative du Réseau d'alerte sur les inégalités (Rai). Au mépris des évidences, le taux de pauvreté mesuré par l'Insee montre en effet ... une décroissance de la pauvreté relative dans les vingt dernières années. Le message subliminal est clair : il n'y a pas de problème majeur d'inégalités et de pauvreté dans notre pays. En réaction, le Rai a lancé un indicateur concurrent, le Bip 40 (Baromètre des inégalités et de la pauvreté, voir le dossier spécial dans Politis n° et le site bip40.org).

Selon le Rai, la statistique officielle est complètement biaisée : en effet, de l'aveu même de l'Insee, les statistiques de revenus utilisées pour calculer le taux de pauvreté relative ne prennent quasiment pas en compte les revenus financiers et du patrimoine (Pierre Concialdi, Jean Gadrey, Catherine Lévy, Michel Maric, « Cohésion sociale : des politiques à l'aveuglette », *Le Monde*, 2/07/04). Comment alors évaluer la pauvreté relative, si l'on ne connaît pas les revenus des riches ?

La réponse des autorités compétentes ne s'est pas fait attendre. Le Directeur de l'Insee, Jean-Michel Charpin, et celui de l'Observatoire de la pauvreté, Bertrand Fragonard rejettent les attaques contre le chiffre officiel de la pauvreté (« Qui est pauvre en France ? », 22/07/04). Selon eux, « la prise en compte des revenus du patrimoine ne modifierait pas sensiblement le diagnostic sur le niveau et l'évolution de la pauvreté monétaire » : en effet ce sont les riches qui détiennent le patrimoine, et le seuil de pauvreté est « peu sensible à l'estimation des hauts revenus ».

Passons sur le fait que deux études publiées dans les années récentes par l'Insee lui-même montrent exactement le contraire : la prise en compte des revenus du patrimoine aboutirait à faire passer le taux de pauvreté de 6% à 9%. MM. Charpin et Fragonard ignoraient-ils ces travaux ? Mais là n'est peut-être pas l'essentiel.

Rappelons qu'on parle ici de pauvreté relative : être pauvre en France, ce n'est pas la même chose qu'en Ethiopie. La pauvreté doit s'appréhender comme une situation de privation relativement aux normes de bien-être qui prévalent dans une société donnée. Ce que nous disent les experts

officiels, c'est que le seuil de pauvreté, qui sert à définir le nombre de pauvres (tous ceux qui gagnent moins que le seuil), ne dépend pas des revenus des riches.

Le seuil officiel de pauvreté est en effet défini par l'Insee comme la moitié du revenu médian. Le revenu médian, c'est celui qui partage la population en deux parties égales : 30 millions de Français gagnent plus, 30 millions gagnent moins. Parmi ces trente millions moins favorisés, certains (environ 3,6 millions) gagnent encore moins que la moitié du revenu médian : par convention on les appelle « pauvres ». Si les 5 millions de Français les plus riches doublent encore leur revenu grâce à la flambée de la Bourse et de l'immobilier, alors que les moins riches voient leur revenu stagner, le revenu médian restera stable. Certes les inégalités de revenu exploseront, mais le nombre de « pauvres » ne bougera pas.

Cette conception de la pauvreté relative aboutit à dissocier largement pauvreté et inégalités. Il ne s'agit pas d'une simple question technique, comme le prétendent souvent les experts. Ce choix du demi-revenu médian reflète une conception politique de la pauvreté, selon laquelle peu importe ce qui se passe en haut de l'échelle : il suffirait, pour analyser et comprendre la pauvreté, de regarder à la loupe les pauvres.

La création de l'Observatoire de la pauvreté en 1998, était significative de cette conception qui isole la pauvreté de l'ensemble des mécanismes qui la produisent et la reproduisent. C'est un Observatoire de la création et de la distribution des revenus, de tous les revenus, qu'il aurait fallu créer. A l'image du CERC, dissous il y a maintenant dix ans par Balladur et jamais rétabli depuis dans ses prérogatives. La précarité, le chômage de longue durée, l'exclusion sociale ne sont pas indépendants de l'organisation du travail par les entreprises, de la sélectivité du marché du travail, des politiques fiscales et de restrictions budgétaires en matière de logement, de santé, de famille... La pauvreté n'est pas une verrue sur un corps sain, elle résulte du fonctionnement d'ensemble du néo-libéralisme, qui concentre revenus et pouvoirs. Il est parfaitement possible d'adopter d'autres indicateurs de pauvreté, qui reflètent ces interdépendances entre grande richesse et grande pauvreté ; il suffit par exemple de considérer le revenu moyen au lieu du revenu médian. Il s'agit d'abord de choix politiques. Ceux de l'Insee et de l'Observatoire de la pauvreté ne nous conviennent décidément pas.

Thomas Coutrot

29 juillet 2004

Grand public et instances spécialisées doivent poursuivre le débat sur les inégalités sociales

Mieux sonder la pauvreté

Par Nasser Mansouri-Guilani et Denis Durand

Cet article est paru dans Libération du 26 août 2004

Plusieurs experts des questions sociales ont ouvert cet été un débat public avec les représentants de l'administration statistique sur la mesure de la pauvreté et des inégalités sociales. Déjà, il y a quelques mois, le directeur général de l'Insee avait été amené à prendre vigoureusement position face aux critiques exprimées par le groupe de distribution Leclerc à propos d'une question non sans rapport avec les inégalités : l'évolution du pouvoir d'achat des ménages.

Il faut se féliciter que les responsables de notre système statistique s'adressent ainsi aux citoyens et participent à un débat indispensable. Le pluralisme des points de vue et des instruments de mesure est un facteur important d'amélioration de la connaissance que notre société c'est-à-dire les différents acteurs qui la composent a d'elle-même. Le «baromètre des inégalités et de la pauvreté» (BIP 40) du Réseau d'alerte sur les

inégalités (RAI) en est un exemple utile en proposant des indicateurs représentatifs des différentes dimensions des inégalités sociales et en les exploitant selon une méthodologie accessible au public. Les données du BIP 40 convergent d'ailleurs avec les observations du rapport 2003-2004 de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes). Il n'y a donc rien de choquant, bien au contraire, à ce que le système statistique public soit interpellé devant l'opinion, et que ses responsables soient amenés à expliquer les résultats que ce système a obtenus. De fait, les avancées dans ces domaines ont été considérables au cours des dernières années.

Un débat sur les priorités à suivre en matière de connaissance des inégalités n'en est pas moins légitime et urgent. La pauvreté, la précarité et l'insécurité sociale résultent d'un mode de fonctionnement de l'économie qui, au nom de la mondialisation, de la concurrence internationale et sous la pression des marchés financiers, privilégie la rentabilité financière aux dépens du monde de travail et de la création, et au détriment des acquis sociaux. De ce fait, les inégalités sociales concernent l'ensemble de la société et prennent des figures nouvelles dans tous les domaines ; tout cela est largement méconnu.

Les responsabilités des pouvoirs publics, des directions des entreprises et des institutions financières sont ici engagées. C'est précisément l'absence de disposition permettant de rompre avec les mécanismes profonds de l'exclusion (développement de la précarité, pression sur la rémunération du travail, dévalorisation des qualifications, priorité donnée à la rentabilité financière) qui a jusqu'ici empêché de répondre aux attentes des milliers de personnes exclues du monde du travail et à la marge de la société. Les orientations générales du gouvernement actuel (encouragement à la baisse des «charges salariales» et réduction de l'emploi public d'un côté, nouvelles aides au patronat de l'autre) poussent à un degré encore jamais atteint cette logique d'encouragement aux inégalités. Pour cette même raison, le «plan Borloo» risque de ne pas être plus efficace que ses prédécesseurs.

A l'inverse, pour définir les politiques les mieux à même de combattre la pauvreté, une amélioration de nos connaissances est indispensable dans quatre domaines au moins.

Le premier domaine est celui des sources de revenus. Il faut mieux expliquer non seulement les revenus et les conditions de vie des plus pauvres mais aussi, entre autres éléments, l'ampleur de la montée des revenus financiers des entreprises et des ménages. Dans ce domaine, comme l'ont montré les débats du Conseil national de l'information statistique (Cnis) entre experts de l'administration, chercheurs et représentants des acteurs économiques et du monde du travail, notre système statistique a des progrès à faire, et les travaux en cours à l'Insee pour mesurer le patrimoine des ménages sont les bienvenus.

La mesure du pouvoir d'achat constitue un deuxième domaine à améliorer. La connaissance de son évolution selon les différentes catégories socioprofessionnelles est aujourd'hui insuffisante, alors que la reprise de cette mesure, autrefois pratiquée par l'Insee, serait techniquement possible. Ces différents travaux sont d'ailleurs nécessaires pour éclairer pleinement le débat public sur la mesure du pouvoir d'achat : celui-ci ne dépend pas seulement, en effet, de l'évolution de l'indice des prix à la consommation ; il dépend aussi de l'évolution des différents types de revenus, et donc des inégalités qui existent dans ce domaine entre les différentes catégories sociales et les différents types de ménages.

Un troisième domaine qui appelle notoirement une meilleure connaissance est celui de la précarité de l'emploi. On sait que les statistiques du chômage peuvent être perturbées par des facteurs politiques comme l'élimination des «recalculés» des statistiques de demandeurs d'emploi lorsque les chômeurs touchés par la réduction de la durée d'indemnisation renoncèrent à se présenter aux contrôles de l'ANPE, puis leur retour après l'annulation de cette mesure par les tribunaux. De façon plus structurelle, les conventions statistiques en vigueur sous-estiment en permanence une très grande partie des salariés touchés par la précarité et le sous-emploi. Le nombre de chômeurs selon la

définition du Bureau international du travail (BIT) n'inclut pas, en effet, les demandeurs d'emploi exerçant une activité réduite, ni les salariés qui, découragés de rechercher un emploi, se sont retirés du marché du travail, ni les situations de précarité qui s'attachent souvent à l'intérim ou au travail à temps partiel.

Enfin, il convient de prendre en compte les inégalités régionales et locales. Lutter contre la pauvreté et les inégalités exige des mécanismes de péréquation fondés sur des critères autres que ceux qui existent aujourd'hui. Le système statistique public (services de l'Insee, de la Banque de France, du ministère de l'Intérieur...) pourrait être mobilisé pour produire des «indicateurs sociaux locaux» comprenant une série de facteurs tels que le taux d'activité, notamment celui des jeunes et des seniors, la structure des qualifications, du chômage et des revenus...

Le débat sur la connaissance des inégalités sociales doit donc se poursuivre dans les instances qui y sont spécialement destinées, comme le Cnis : nous avons proposé que cet organisme constitue un groupe de travail en son sein à cet effet. Il doit, simultanément, se poursuivre dans le grand public : cela ne peut être qu'utile à la qualité de nos politiques sociale et économique, ainsi qu'à la capacité du système statistique public de répondre aux attentes des chercheurs et de la société.

Nasser Mansouri-Guilani, Denis Durand

26 août 2004

Participez au débat !

Le site BIP40 se veut interactif. Les utilisateurs peuvent alimenter son contenu de plusieurs façons : en envoyant des textes ou analyses, en communiquant des réactions à chaud à des épisodes récents du débat économique et social, en faisant part de questions ou en sollicitant l'élaboration de dossiers ou d'analyses sur des thèmes non encore traités sur le site.

Suite sur le site...

<http://www.bip40.org>

Ressources critiques

Le projet du site internet <http://www.bip40.org> est de fournir les ressources critiques nécessaires contre les inégalités, l'antidote où puiser arguments et analyses contre les évidences de la pensée de marché.

Nous connaissons tous les rengaines contre l'intervention économique publique et les rigidités sociales : il faut libérer les énergies, bien comprendre que les profits d'aujourd'hui font les emplois de demain, que l'on n'a jamais raison contre les marchés, que les prélèvements obligatoires sont trop élevés et qu'il faut baisser les impôts... C'est la chanson néo-libérale, à la gloire de la liberté d'entreprendre - promue valeur suprême de nos sociétés. Pendant ce temps l'égalité et la fraternité-solidarité ne cessent de reculer. Car les politiques néo-libérales (politiques d'ajustement au Sud ou de réforme structurelle chez nous) n'ont pas réduit le chômage mais elles ont fort bien réussi à rétablir la rentabilité des capitaux, à augmenter partout la concentration des richesses et des pouvoirs.

Les politiques de la mondialisation refusent de s'assumer comme telles : les responsables seraient les technologies, les consommateurs, bref les lois naturelles du marché auxquelles il faudrait nous adapter, indépendamment de tout choix démocratique. Porteurs de ce discours qui naturalise les intérêts et les politiques des puissants, la plupart des médias réduisent le débat économique et social à une simple question de technique et de pédagogie : il s'agit d'expliquer au peuple que c'est pour son bien. Les inégalités, la précarité, l'insécurité sociale et écologique qui minent la possibilité de faire société ? Des effets collatéraux, inévitables et temporaires, de la modernité.

Avec des millions de citoyens et militants de par le monde, nous refusons ce discours mensonger.

D'autres politiques, une autre Europe, une autre mondialisation sont possibles, qui visent le bien commun et renforcent la démocratie. Mais il ne suffit pas de l'affirmer, encore faut-il le démontrer. Face au conformisme de la plupart des " experts " médiatiques, face au matraquage permanent du Cac et du Nasdaq, de plus en plus de citoyens recherchent des analyses et des éclairages alternatifs, qui permettent de résister aux fausses évidences dominantes. BIP40.ORG souhaite leur faciliter l'accès à un ensemble d'analyses critiques qui contribuent à dévoiler le fonctionnement réel de nos sociétés, à construire d'autres visions du monde et des possibles. Il s'agit de mettre à la disposition du plus grand nombre les éléments de " contre-expertise " économique et sociale qui peuvent contribuer à ce que la politique redevienne le lieu du débat démocratique entre des choix sociaux réellement différents, pour faire reculer l'indifférence et la xénophobie.

BIP40.ORG est à la fois une source d'informations et d'analyses originales, élaborées ou sollicitées par ses animateurs, mais aussi un portail qui renvoie sur d'autres ressources. Sur des grands dossiers économiques et sociaux, et en centrant ses activités sur la question clé des inégalités, BIP40.ORG propose des documents originaux d'analyse critique, élaborés au sein des réseaux auxquels appartiennent les chercheurs et militants qui animent le site, ou suggère des liens vers d'autres sites présentant des informations ou argumentations ayant le même objet. Ainsi le BIP 40 initié par le Réseau d'alerte sur les inégalités et publié par Alternatives Economiques en avril 2002, est désormais actualisé sur ce site pour fournir un panorama synthétique de l'état du lien social dans notre pays et alimenter le débat de plus en plus vif sur les mesures de la richesse sociale alternatives au PIB.

L'équipe de rédaction de BIP40.ORG est composée de chercheurs (sociologues, juristes, économistes,...), de militants syndicaux et associatifs, de citoyens engagés (le contenu du site n'engageant pas les organisations et associations auxquelles ils peuvent éventuellement appartenir). Le site se veut interactif. Les utilisateurs peuvent alimenter son contenu de plusieurs façons : en envoyant des textes ou analyses, en communiquant des réactions à chaud à des épisodes récents du débat économique et social, en participant à des forums thématiques, en faisant part de questions ou en sollicitant l'élaboration de dossiers ou d'analyses sur des thèmes non encore traités sur le site. [L'équipe de rédaction](#) s'assure avant publication de la conformité des textes aux valeurs de BIP40.ORG : respect des personnes et des groupes sociaux, rigueur dans les idées, exactitude et précision dans la description des faits, engagement pour la critique des inégalités sociales de tous genres.

Nous écrire : bip40@free.fr

Pour vous abonner à cette lettre : <http://www.bip40.org/lettre>